

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS FCPR SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

NOM DU FONDS :	ARKEA CAP'ATLANTIQUE (le « Fonds »)
CODE ISIN :	Part A : FR001400E6X8
NOM DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION :	ARKEA CAPITAL
CONTACTS :	Email : arkeacapital@arkea.com Téléphone : 02 98 00 32 96 Site internet : www.arkea-capital.com
AGRÈMENT :	L'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») est chargée du contrôle d'Arkéa Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Arkéa Capital est agréée en France sous le numéro GP-98048 et réglementée par l'AMF.
DATE DE PRODUCTION du document d'informations clés :	1 ^{er} février 2023

AVERTISSEMENT : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement à risque (FCPR) soumis au droit français.

Durée : Huit (8) ans soit jusqu'au 30 juin 2031, prorogeable sur décision de la Société de Gestion pour deux (2) périodes successives d'un (1) an chacune suivant la constitution du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 30 juin 2033 (sauf cas de rachats anticipés et de dissolution anticipée prévus par le Règlement du Fonds).

La phase d'investissement durera pendant les 5 premiers exercices du Fonds. La phase de désinvestissement pourra commencer en principe à compter de l'ouverture du 6^{ème} exercice (soit le 1^{er} janvier 2029). En tout état de cause, le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera au plus tard le 30 juin 2033. Il est précisé qu'aucune distribution n'interviendra pendant une période minimale de cinq (5) ans à compter de la fin de la Période de Souscription des parts de catégorie A et C, soit jusqu'au 31 décembre 2029 (inclus).

Objectifs : L'objectif du Fonds est de constituer un portefeuille de participations composé principalement de titres de capital ou donnant accès au capital émis par des entreprises non cotées, exerçant principalement leur activité dans les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine.

Le Fonds sera investi à hauteur d'au moins 50% de son actif dans des Entreprises Cibles éligibles à la fois (i) au quota juridique prévu à l'article L. 214-28 du CMF et (ii) au quota fiscal défini à l'article 163 quinquies B du CGI. Afin de bénéficier du label « Relance ». Le Fonds s'engage en outre à respecter le quota d'investissement décrit à l'article 4.1.3 du Règlement du Fonds, à savoir être investi à hauteur de 60 % de son actif en instruments de fonds propres ou de quasi-fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France et dont 20 % au moins sont émis par des TPE, PME ou des ETI françaises.

Le Fonds investira dans les Entreprises Cibles non cotées, principalement au travers de titres donnant accès au capital et également en titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital de ces Entreprises Cibles (actions et parts sociales). Il pourra également souscrire à des titres de créance (obligations) et à des actions de préférence (cette catégorie d'actif présente des risques particuliers, pour plus d'information veuillez-vous référer au Règlement du fonds.)

La Société de Gestion sélectionnera principalement des entreprises dont le chiffre (ou volume) d'affaires annuel est compris entre 1 et 100 millions d'euros, en forte croissance. A titre indicatif, le montant de l'investissement réalisé par le Fonds dans une Entreprise Cible sera en principe compris entre 5% et 10% de l'actif du Fonds. Le Fonds cherchera à réaliser des investissements seul ou en co-investissement, d'un montant unitaire initial généralement compris entre 0,5 et 5 millions d'euros. La Société de Gestion envisage d'investir dans dix (10) à vingt (20) Entreprises Cibles.

Période de Blocage des Rachats : Les porteurs de parts du Fonds ne pourront pas demander le rachat de leurs parts par le Fonds pendant la durée de vie du Fonds en dehors des exceptions prévues à l'article 11 du Règlement du Fonds. Jusqu'à son entrée en période de pré-liquidation ou sa dissolution, le Fonds pourra réinvestir tout ou partie des produits de cession qu'il aura encaissés à la suite d'un désinvestissement.

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

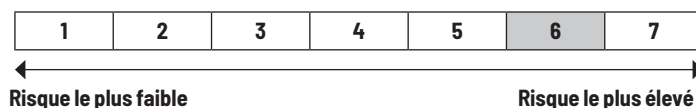
Investisseurs de détail visés : Les personnes physiques investisseurs de détail ainsi que les personnes morales.

Les caractéristiques du Fonds sont décrites dans le Règlement qui vous sera remis avant la souscription.

Le DIC, le Règlement, la note fiscale, la plaquette commerciale, le reporting Label Relance sont disponibles en Français sur le site internet d'Arkéa Capital : <https://www.arkea-capital.com/fr>. Vous pouvez également demander une copie gratuite papier ou électronique sur simple demande. Pour obtenir la valeur liquidative, le rapport annuel ou toute autre information sur le Fonds, vous pouvez nous contacter par téléphone au +33(0)2 98 00 32 96 ou par email : arkeacapital@arkea.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 années (prorogeable pour deux (2) périodes successives d'un (1) an) jusqu'à la clôture de sa liquidation. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant l'échéance. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 6 et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. **Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement le montant que vous percevrez en retour.**

Ce Fonds présente d'autres risques tels que le risque de crédit, le risque lié aux actions de préférence ou le risque de concentration géographique. Nous vous invitons à consulter le Règlement du Fonds pour plus d'informations sur les risques matériellement pertinents pour le Fonds mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures calculées à partir des données disponibles dans les études sur les performances nettes des acteurs français du Capital-Investissement de France Invest. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du Fonds, de l'ensemble des coûts du Fonds et de la durée de détention de votre investissement. L'évolution future du prix de cession des actifs détenus est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée, hors prorogations : 8 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

SCENARIOS		Si vous sortez après 8 ans (période de détention recommandée hors prorogations)
Scenario minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scenario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	na
	Rendement annuel moyen	na
Scenario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 182 EUR
	Rendement annuel moyen	-3.26 %
Scenario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	26127 EUR
	Rendement annuel moyen	10.08 %
Scenario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	28734 EUR
	Rendement annuel moyen	11.13 %

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « Que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée (situations exceptionnelles prévues par le Règlement du Fonds), aucune garantie ne vous est donnée.

Que se passe-t-il si Arkéa Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre FCPR serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre FCPR sont en effet assurées par le dépositaire de votre FCPR.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissements de 10 000 EUR	
Scénarios	Sortie à 8 ans
Coûts totaux	3 560 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4.45%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10.08% avant déduction et de 5.63% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée	0.6% du montant que vous payez lors de l'entrée, au moment de l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 0.5% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. Votre distributeur vous informera des coûts réels. Ce montant comprend également les frais de constitution.	Jusqu'à 600 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3.3% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année.	330 EUR
Coûts de transaction	0.4% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	40 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Commission de surperformance	0 EUR
Commissions d'intéressement	Les porteurs de parts B du Fonds pourront toutefois recevoir, le cas échéant du « <i>carried interest</i> » dans les conditions de l'article 6.4 du Règlement. Ces droits ne constituent pas une commission mais un droit financier attaché à un investissement. L'incidence du « <i>carried interest</i> » est, néanmoins, par nature dépendante de la performance, elle est donc prise en compte dans ce document. Le scénario intermédiaire de 12.6% ne donne pas droit au « <i>carried interest</i> ».	0 EUR

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux articles 22 à 26 du Règlement du Fonds disponible sur le site de la Société de Gestion.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans prorogeable deux fois 1 an sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard jusqu'au 30 juin 2033. La durée de recommandation minimum requise est fonction des objectifs de l'investisseur, son expérience, son horizon de placement, la fiscalité applicable et son degré d'acceptation du risque. Le seul cas de rachat anticipé pour les parts A prévus par le Règlement concerne les circonstances exceptionnelles prévues à l'article 11.1 du Règlement du Fonds. Aucun frais ou pénalité ne sera prélevé par la société de gestion en cas de demande de rachat anticipé par les porteurs de parts A.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations concernant le produit sont à adresser à votre distributeur qui prendra toute mesure nécessaire. Vous avez également la possibilité de contacter la Société de Gestion par e-mail à l'adresse suivante : arkeacapital@arkea.com, par téléphone au numéro suivant : +33(0)2 98 00 32 96 ou par courrier postal au 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon.

Autres informations pertinentes

En cas de désaccord sur la réponse, il est possible de saisir le médiateur de l'AMF : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75082 PARIS cedex 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site www.amf-france.org.

Classification SFDR : Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), le Fonds est classifié « article 8 » au sens dudit Règlement SFDR. Ce produit promeut en effet des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Le DIC, le Règlement, la note fiscale, la plaquette commerciale sont disponibles sur le site internet d'Arkéa Capital : <https://www.arkea-capital.com/fr>.

Pour obtenir la valeur liquidative, le rapport annuel ou toute autre information sur le Fonds, vous pouvez nous contacter par téléphone au +33(0)2 98 00 32 96 ou par email : arkeacapital@arkea.com.



1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon
www.arkea-capital.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 700 000 euros - 420 761 512 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n°98048 en date du 12 novembre 1998.